



# Utilisation de véhicules et d'équipements dans l'emprise

## (EN DEHORS DES ROUTES CARROSSABLES)

Parmi les types d'activités qui nécessitent le consentement écrit de Trans-Nord figure l'utilisation de véhicules et d'équipements mobiles dans l'emprise lorsqu'elle ne se trouve pas sur une voie publique.

Le fait de rouler sur des pipelines enfouis dans des zones qui ne sont pas désignées comme des voies publiques peut endommager un pipeline.

Des mesures spéciales sont prises pour aider à répartir le poids des véhicules et des équipements qui traversent le pipeline sur les routes établies. Cependant, il peut arriver que des véhicules ou des équipements doivent circuler dans l'emprise pour permettre d'autres travaux ou des activités dans la zone.



Si vous devez traverser une emprise de pipeline avec des véhicules ou de l'équipement, il vous suffit de communiquer avec notre équipe chargée des croisements ([crossingrequestseast@tnpi.ca](mailto:crossingrequestseast@tnpi.ca)) **au moins 10 jours à l'avance**, et Trans-Nord vous aidera à trouver un moyen de le faire en toute sécurité. Pour les pipelines conçus pour durer des décennies, chaque croisement non protégé contribue à accroître le stress cumulé.

Les travaux d'entretien sur les routes, entrées de garage, accès et trottoirs à proximité des pipelines peuvent nécessiter un consentement. Veuillez nous contacter pour confirmer si vos projets d'entretien nécessitent un consentement avant de commencer.



### QU'EN EST-IL DES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES ?



L'utilisation d'équipements agricoles sur les pipelines de Trans-Nord pour la production de cultures et l'élevage d'animaux, y compris les activités de pâturage et les pratiques de culture telles que la perturbation du sol, le labour, le déchaumage et le hersage, est autorisée sans consentement écrit, à condition que le poids par essieu chargé et la pression des pneus de l'équipement respectent les limites approuvées par le fabricant et les directives d'utilisation. Trans-Nord n'a pas signalé que l'utilisation d'équipements agricoles était restreinte dans certaines zones ; la pratique de culture doit être limitée à une profondeur maximale de 45 centimètres ; et les activités ne doivent pas réduire l'épaisseur de recouvrement de sol dans l'emprise.

La circulation de tout autre véhicule, y compris les camionnettes, nécessite un consentement écrit, même sur les terres agricoles.



**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ LES**  
**CROSSING GUIDELINES DE TRANS-NORD**

### À PROPOS DES INVERSIONS DE PIPELINE

Certains pipelines ou segments de pipelines peuvent faire l'objet d'une inversion, c'est-à-dire d'un changement dans le sens d'écoulement du pipeline. Cette opération est souvent effectuée pour répondre à des changements dans la demande ou à différents besoins commerciaux des expéditeurs sur le pipeline.

Le projet d'inversion du flux doit être réalisé en toute sécurité et dans le respect de la réglementation.

Toutes les inversions de flux pour les pipelines réglementés par la Régie de l'énergie du Canada sont soumises à l'approbation par la Régie. Cela se fait par le biais d'un processus de demande officiel, dans le cadre duquel la Régie évalue le projet afin de s'assurer que les risques sont gérés de manière proactive pour protéger le public et l'environnement, et que le projet est économiquement viable et dans l'intérêt du public.

# Vous voyez quelque chose ? Avisez-nous !

Les entreprises canadiennes de toutes tailles sont touchées par des activités criminelles telles que les cambriolages, les vols et le vandalisme, qui leur coûtent des milliards de dollars chaque année.

Trans-Nord surveille son pipeline et ses installations 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin de garantir que les produits pétroliers raffinés (essence, diesel, carburant d'aviation et mazout) sont transportés en toute sécurité via notre réseau de pipelines. À l'instar d'autres entreprises, nous apprécions l'aide du public pour identifier et signaler à nos services ou aux autorités locales toute activité criminelle suspecte dans et autour de nos installations.

Ce qui peut sembler être une plaisanterie inoffensive ou un simple vol sur l'un de nos sites peut avoir des conséquences très graves si cela compromet l'intégrité du pipeline.

**Nous vous encourageons à communiquer avec les autorités locales si vous constatez des activités suspectes dans et autour de nos installations, telles que :**

- Une ou plusieurs personnes accédant à un site par une brèche dans la clôture plutôt que par le portail principal de l'installation;
- Plusieurs observations de la même personne, du même véhicule ou de la même activité;
- Une personne qui manipule les serrures des portes sans porter d'uniforme identifiable (combinaison) ou de pièce d'identité;
- Une ou plusieurs personnes prenant des photos ou des vidéos des installations en l'absence d'un employé de Trans-Nord;
- Toute autre activité qui semble inhabituelle ou déplacée.



Les activités suspectes observées autour des installations de Trans-Nord peuvent également être signalées au Réseau info-sécurité nationale au **1-800-420-5805**

## ⚠ RAPPELS IMPORTANTS

**APPELEZ OU CLIQUEZ AVANT DE CREUSER OU DE CROISER**

Nous jouons tous un rôle dans la sécurité des pipelines et la prévention des dommages.

**Les pipelines sont reconnus comme le moyen le plus sûr de transporter des produits pétroliers raffinés sur de longues distances. Bien que les fuites de pipelines soient très rares, il est important de connaître les signes et de savoir quoi faire si vous soupçonnez une fuite.**

Si vous soupçonnez une fuite en raison d'un écoulement ou d'une accumulation visible d'un produit pétrolier, d'une tache d'huile inhabituelle sur le sol ou de l'apparence d'un reflet ou de bulles dans l'eau, d'une odeur d'essence ou d'huile, ou de l'apparition de végétation morte ou décolorée sur ou à proximité de l'emprise du pipeline...



**Arrêtez toutes les machines en fonction** et rendez-vous dans un endroit sûr



**Appelez le 9-1-1** si nécessaire en cas d'incendie ou de produit visible



**Appelez notre numéro d'urgence au 1-800-361-0608**

Disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7



**info  
excavation**

Votre sécurité et celle de l'environnement sont la priorité absolue de Trans-Nord.

**Saviez-vous que...**

**Le site Web de Pipelines Trans-Nord contient des informations destinées aux propriétaires fonciers ?**

Vous y trouverez notamment:

✉ **UNE ADRESSE ÉLECTRONIQUE**

✉ **UNE SONDE**

APPUYEZ POUR EN SAVOIR PLUS

**Vous déménagez ? Vous venez d'emménager à cette adresse ?**

Veuillez nous en informer – contactez-nous dès aujourd'hui à l'adresse **INFO@TNPI.CA** !